



10 novembre 2020

Compte rendu

Rencontre 3 – 2020



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ESTRIE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 10 novembre 2020
- ◆ **Durée** : de 13 h à 15 h
- ◆ **Lieu** : Téléconférence
- ◆ **Nombre de participant·e·s** : 7 participant·e·s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteur** : Philippe Angers

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Plouffe souhaite la bienvenue aux membres. Elle souligne la présence de Mme Kim Cournoyer, surintendante environnement qui remplace M. Normand D'Anjou au sein du CES-CM.

Les gens sont invités à se présenter à tour de rôle.

2. DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION – PROJET ODYSSEY

Mme Plouffe invite M. Harrison, directeur évaluation de projets, à présenter le Projet Odyssey. M. Harrison débute en présentant le plan de la présentation :

1. Nos étapes pour opérer et nos valeurs
2. Chronologie des décrets
3. Contexte 2020 (une nouvelle demande)
4. Infrastructures de surface
5. Aménagement minier et méthode d'exploitation
6. Évaluation des impacts, mesures d'atténuation et estimation des emplois
7. Plan de restauration
8. Principaux jalons au calendrier

2.1 NOS ÉTAPES POUR OPÉRER ET NOS VALEURS

M. Harrisson débute en présentant les étapes pour opérer (santé - sécurité, environnement et opérations) et les valeurs (ensemble, engagement et innovation) qui guident Mine Canadian Malartic (ci-après MCM).

Il souligne que MCM s'assure d'être conforme à chacune de ces étapes avant d'opérer. C'est-à-dire de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce sécuritaire pour nos employés?
2. Est-ce que nous respectons l'environnement et la communauté?

Seulement et seulement si ces deux questions sont répondues positivement, il est possible d'opérer. Il mentionne le désir de faire une mine moderne avec le Projet Odyssey de la même manière dont sont effectuées les opérations en ce moment dans les fosses.

2.2 CHRONOLOGIE DES DÉCRETS

M. Harrisson poursuit sa présentation en présentant à l'aide d'une carte la chronologie des différents décrets délivrés par le gouvernement pour les opérations de MCM. Il mentionne que la modification vise le décret 388-2017 où on retrouve les zones Odyssey Sud et Odyssey Nord auxquelles s'est ajouté la découverte du potentiel des zones East Malartic et East Gouldie. Il mentionne que c'est la découverte de East Gouldie qui se situe sous la halde à stérile qui a rendu réellement intéressant économiquement le Projet Odyssey.

2.3 CONTEXTE 2020 (UNE NOUVELLE DEMANDE)

M. Harrisson explique qu'une demande de modification au décret doit être faite puisque de nouvelles zones d'exploitation souterraines se sont ajoutées depuis la demande de décret approuvée en 2018. Les infrastructures de surfaces seront localisées à 3 kilomètres de l'entrée est de la Ville de Malartic. Il spécifie que le gisement du Projet Odyssey est en continuité géologique avec celui actuellement exploité et est situé dans l'empreinte du décret autorisé en 2018 pour le Projet Extension Malartic. La profondeur du projet se situe entre 100 et 2 000 mètres. Les gisements situés de 100 à 600 mètres seront exploités à l'aide d'une rampe et de camions. L'exploitation de 600 à 2 000 mètres se fera par un puits.

La production du Projet est estimée à 25 000 tonnes par jour, soit 20 000 tonnes de minerai et 5 000 tonnes de stérile. Bien que ces 25 000 tonnes viennent s'ajouter à la production de MCM dont la limite autorisée est de 241 000 tonnes par jour, M. Harrison mentionne qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux journalier d'extraction. En effet, la production à Odyssey se fera parallèlement à la diminution de celle de la fosse. La durée de vie estimée du projet est jusqu'en 2040 et il est possible que les activités se poursuivent au-delà de cette date.

M. Harrisson poursuit en présentant la synergie qu'aura le Projet Odyssey avec les opérations actuelles de MCM. Il souligne notamment les caractéristiques suivantes, soit :

- Utilisation de l'usine de traitement du minerai actuelle
- Modification de l'usine de traitement du minerai requise lorsque les fosses Canadian Malartic et Barnat seront en décroissance

- Dépôt du stérile et des résidus d'usinage dans la fosse Canadian Malartic
- Les équipements actuels seront utilisés pour faire le transport sur les chemins internes déjà existants
- Possibilité d'utiliser le garage actuel pour l'entretien mécanique

En ce qui a trait aux travaux d'exploration, c'est près de 650 km de forage aux diamants qui ont été réalisés depuis 2011. Ces forages ont été effectués à des profondeurs de 100 à 2 000 mètres dans le but de définir le gisement. Il est prévu d'utiliser onze foreuses en 2021, en surface et sous terre, pour définir avec plus de précisions les zones minéralisées. On retrouve quatre principales zones minéralisées :

- Odyssey Sud (modification de décret de 2018)
- Odyssey Nord (modification de décret de 2018)
- East Malartic
- East Gouldie

Afin de mieux comprendre le gisement et les infrastructures associés au Projet Odyssey, M. Harrison présente une modélisation en trois dimensions. Il mentionne que la propriété sera à maturité en 2028 après la construction de tous les bâtiments et que certains bureaux administratifs temporaires sont déjà en place. Ceux-ci ont été récupérés de la mine Lapa et devraient pouvoir être utilisés dans une semaine ou deux. Parmi les autres infrastructures du projet, il présente notamment :

- La construction d'un bureau administratif permanent
- Un garage
- Une usine de remblai à pâte
- Un puits avec un chevalement de 92 mètres et une salle de treuil

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Est-ce qu'il va y avoir des sections d'anciennes mines à dénoyer?	M. Harrison mentionne que ce sera le cas de la même manière que cela se fait en ce moment avec les fosses. Toutes les zones du Projet Odyssey; East Malartic, Odyssey Sud, Odyssey Nord et East Gouldie devront être dénoyées.

M. Harrison poursuit en présentant le profil de production estimé dans les prochaines années. Il mentionne que la production dans le Projet Odyssey débutera à partir de 2023 avec l'exploitation de la zone Odyssey Sud. La production des fosses diminuera d'année en année jusqu'à cesser en 2028. Puis, les zones souterraines prendront le relai de la production jusqu'en 2040. Il souligne qu'au début de l'exploitation souterrain il y aura davantage de stérile extrait puisque des galeries seront en développement afin d'atteindre les zones minéralisées. La ligne rouge sur le graphique (voir le profil de production estimé en Annexe IV) représente la limite journalière de production de la MCM qui est de 241 000 tonnes.

Comme pour la demande de modification de décret de 2018, une démarche préalable d'information et de consultation sur le projet est en cours. Trois principaux objectifs sont au cœur de cette démarche :

1. Informer la population ainsi que les villes de Malartic et de Rivière-Héva, le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic, les communautés autochtones avec lesquelles nous collaborons ainsi que toutes autres parties prenantes de MCM.
2. Recueillir et considérer les commentaires, préoccupations et propositions émis.
3. Bonifier le Projet Odyssey, le cas échéant.

Le dépôt de la demande au gouvernement est prévu pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. La démarche d'information et de consultation a été adaptée au contexte de la pandémie par la tenue de rencontres virtuelles ciblées et par la mise en ligne d'une plateforme participative le 16 novembre 2020. Une période de consultation de 14 jours s'ouvrira à partir de cette date. Le lien vers la plateforme sera mis sur le site Web de MCM. Les participants pourront utiliser la plateforme afin d'offrir une rétroaction sur leur perception quant aux impacts et mesures d'atténuation et auront accès à un forum ouvert de questions-réponses.

Mme Plouffe complète en expliquant que la population de Malartic et de Rivière-Héva recevra un feuillet d'information leur expliquant la façon d'accéder à la plateforme. La consultation portera sur sept thématiques. Elle mentionne que l'équipe de MCM s'engage à répondre dans un délai de 48 heures ouvrables aux questions posées sur le forum de discussion. Les commentaires des participants serviront à bonifier le Projet Odyssey.

2.4 INFRASTRUCTURES DE SURFACE

M. Harrison poursuit en présentant les plans de surface des infrastructures qui seront sur le site pour les années suivantes :

- Fin 2020
- 2021
- 2023
- 2028

L'année 2021 marquera le début de l'excavation pour le chevalement dont la construction débutera au courant de l'été. L'accès permanent à la route 117 permettra d'assurer une meilleure fluidité pour accéder au site. Une voie de virage vers la gauche pour les usagers en provenance de Val-d'Or sera d'ailleurs mise en place. Au cours de l'année 2028, l'usine de remblai en pâte sera agrandie et des monteries supplémentaires seront aménagées pour répondre au besoin grandissant suivant le début de l'exploitation de la zone East Gouldie.

2.5 AMÉNAGEMENT MINIER ET MÉTHODE D'EXPLOITATION

M. Harrison explique qu'une rampe de 2 000 mètres de profondeur sera aménagée. Le minerai sera exploité par camion à l'aide d'une rampe dans les zones se situant entre 0 et 600 mètres. Au-delà de cette profondeur, la rampe servira à descendre des équipements et du matériel de manière à maximiser l'utilisation du puits pour l'exploitation du minerai. En effet, ce dernier aura une profondeur de 1 800 mètres et servira à exploiter le minerai dans les zones plus profondes que 600 mètres. M. Harrison présente ensuite une vue en trois dimensions du puits.

M. Harrison poursuit en expliquant la méthode d'exploitation qui sera utilisée pour extraire le minerai. Une première phase de développement consiste à creuser des galeries jusqu'au minerai. Une fois celui-ci atteint, la

phase de production s’amorce. Pour ce faire, des forages de production sont effectués pour faire le dynamitage et ensuite le soutirage de production. Le minerai est exploité du bas vers le haut. Les chantiers du bas étant remblayé au fur et à mesure.

M. Harrisson explique qu’au départ seule la zone d’Odyssey Sud sera exploitée afin d’assurer la transition de l’exploitation de surface à l’exploitation souterraine notamment au niveau de la formation des employés et pour tester les différentes technologies à implanter. À cet effet, il explique que les communications vont se faire par un réseau mobile LTE (réseau cellulaire). Il s’agira d’une mine moderne qui utilisera notamment des camions automatisés opérés à partir de la surface pour le transport du minerai dans certaines zones souterraines. Ceux-ci pourront fonctionner 24 heures sur 24. La ventilation se fera sur demande suivant la présence de machinerie. Cela représentera une économie importante au niveau des coûts d’électricité et du chauffage de l’air en hiver tout en permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est également envisagé de maximiser l’utilisation d’équipements et de véhicules électriques ce qui permettra notamment d’améliorer la qualité de l’air pour les travailleurs.

2.6 ÉVALUATION DES IMPACTS, MESURES D’ATTÉNUATION ET ESTIMATION DES EMPLOIS

M. Harrisson poursuit sa présentation en parlant des principales sources d’impact et des exemples de mesures d’atténuation envisagées pour différentes thématiques.

2.6.1 Ambiance sonore

Principales sources d’impact :

- Ventilation souterraine
- Circulation des équipements sur les chemins de la propriété
- Chargement et déchargement des camions

Exemples de mesures d’atténuation envisagées :

- Poursuivre le suivi sonore en temps réel pour s’assurer que des ajustements soient rapidement apportés au besoin
- Installation souterraine de la majorité des systèmes de ventilation

2.6.2 Qualité de l’air

Principales sources d’impact :

- Sorties d’air de la rampe et des monteries de ventilation
- Circulation des équipements sur les chemins de la propriété
- Chargement et déchargement des camions et des silos

Exemples de mesures d’atténuation envisagées :

- Limiter la vitesse de circulation des véhicules pour les opérations de la mine
- Arroser régulièrement les zones de travail ainsi que le réseau de chemins de production
- Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs au ralenti

- Maximiser l'utilisation d'équipements et de véhicules électriques

M. Harrison explique qu'autant pour la qualité de l'air que pour l'ambiance sonore, les impacts seraient principalement concentrés autour des infrastructures de surface du projet. Il précise, avec une vue aérienne du site à l'appui, que le transport de la roche (minerai et stérile) s'effectuera par une route de transport interne sur le site de la mine. Ainsi, aucun impact significatif pour les citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva n'est appréhendé. Il mentionne également que MCM va, comme elle le fait actuellement, réduire, voire arrêter ses activités à l'approche de limites sonores ou des normes de la qualité de l'air en vigueur.

2.6.3 Vibrations

Principaux impacts appréhendés :

Deux types de sautage seront la source de vibrations :

- Sautage de développement qui représente environ 380 tonnes par sautage. Les vibrations sont estimées à 0,2 - 0,59 mm/s.
- Sautage de production typique qui représente entre 3 000 et 40 000 tonnes par chantier / sautage. Ces sautages auront lieu entre 17 h et 19 h. Les vibrations sont évaluées à 1,05 - 2,35 mm/s.

Exemples de mesures d'atténuation envisagées :

- Communication de nos horaires de sautage sur le site Web de MCM
- Utilisation des meilleurs équipements et méthodes disponibles pour les sautages
- Optimisation des patrons de sautage
- Utilisation de charges explosives étagées

Concernant les vibrations, M. Harrison précise que pour les résidents de Malartic et du chemin des Merles, les vibrations causées par les sautages de développement seraient pratiquement imperceptibles. Pour les sautages de production, elles pourraient être légèrement perceptibles.

2.6.4 Eaux souterraines

Principal impact appréhendé :

M. Harrison présente ensuite l'impact appréhendé et les mesures de suivis existantes en lien avec les eaux souterraines. Il mentionne qu'un risque est appréhendé de baisse du débit de production de certains puits municipaux et domestiques provoqué par le cône de rabattement (baisse du niveau de la nappe phréatique) dû à l'exploitation des fosses et du Projet Odyssey. M. Duclos poursuit en mentionnant qu'un large cône de rabattement avait été anticipé avec l'exploitation de la fosse Canadian Malartic, mais qu'à ce jour, ce risque ne s'est pas matérialisé. Il est donc possible d'anticiper que cela sera similaire avec l'exploitation souterraine.

Mesures de suivis existantes :

- Nouveau puits a été raccordé au réseau municipal
- Suivi de la qualité de l'eau des puits domestiques pour les résidences situées sur le chemin des Merles et le long de la route 117 au nord de Malartic

- Suivi du niveau de la nappe d'eau souterraine
- Suivi des puits d'observation de MCM

2.6.5 Circulation et sécurité d'accès

Principaux éléments d'analyse pour la circulation et la sécurité d'accès :

- Visibilité et vitesse au point d'accès
- Débits actuels et projetés
- Zone de dépassement
- Sécurité routière
- Mouvement des camions au point d'accès
- Proposition de l'aménagement de l'accès

Principaux résultats de l'analyse et actions envisagées :

- Besoin d'aménager une voie de virage à gauche afin de favoriser la sécurité sur la route 117
- La localisation du nouvel accès permettra de maintenir les zones de dépassement actuelles

M. Duclos précise que l'étude sur la circulation a été menée selon les standards utilisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Les discussions se poursuivent avec le MTQ afin de s'assurer d'un aménagement pratique et sécuritaire respectant les normes.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 2.	
Quelle est la vitesse maximale à cet endroit sur la route 117?	M. Harrisson mentionne que la vitesse est de 90 km/h.
Intervention 3.	
Selon ce que j'ai compris, le suivi des puits va se faire à partir du même réseau sur la 117 et le rang des Merles.	M. Duclos mentionne que ce sera le même réseau auquel seront rajoutés deux autres puits d'observation autour des installations du Projet Odyssey. Il y aura des discussions à ce sujet avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en fonction des propositions des experts. Le suivi des puits domestique sera maintenu.
	Mme Cournoyer précise que la fréquence d'analyse restera la même, soit au printemps et à l'automne.

2.6.6 Gaz à effet de serre

Principales sources de gaz à effet de serre :

Sources directes :

- Combustion des carburants fossiles, notamment le diesel nécessaire pour les véhicules et les équipements

- Utilisation d'explosifs pour les sautages
- Utilisation de gaz naturel

Sources indirectes (combustion du diesel) :

- Camions et trains amenant les matériaux, intrants et consommables vers le site
- Machinerie hors route utilisée pour la construction du projet

Exemples de mesures d'atténuation envisagées pour les émissions de GES :

- Ventilation sur demande
- Maximiser l'utilisation d'équipements et de véhicules électriques
- Maintien des normes élevées d'entretien des équipements
- Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs au ralenti

M. Harrison explique que ces mesures permettent entre autres de réduire le nombre de litres de carburant consommés par tonne chargée ou par nombre de kilomètres parcourus. De plus, parmi les actions visant à réduire les émissions de GES, la poursuite du Plan de gestion de l'énergie et des GES de MCM permet de fixer des objectifs d'amélioration annuels.

M. Duclos mentionne que l'entreprise adhère volontairement depuis 2019 au Système de plafonnement et d'échange de droit d'émission (connu sous l'appellation de la Bourse du carbone) de GES du gouvernement du Québec bien que MCM n'atteint pas le seuil de déclaration.

M. Harrison présente ensuite les emplois estimés dans le cadre du Projet Odyssey. Pour la période de construction qui s'échelonne de 2021 à 2028, on parle de 200 à 500 emplois. Pour ce qui est de l'exploitation, le nombre d'emplois passera de 200 en 2023 à environ 1 300 à 1 400 personnes (MCM et entrepreneurs) en 2031 au plus fort des activités.

2.7 PLAN DE RESTAURATION

M. Harrison poursuit en présentant le plan de restauration dont l'objectif est de s'assurer de mettre en place des mesures de protection, de réaménagement et de restauration permettant de remettre le site minier dans un état satisfaisant. Il explique que le plan de restauration prévoit notamment :

- Une garantie financière déposée auprès du MERN
- Le démantèlement de tous les bâtiments et infrastructures du site, et revente, don, revalorisation ou disposition des matériaux/équipements à l'extérieur du site
- La mise en végétation de toutes les aires pour redonner un aspect naturel au site
- La sécurisation de toutes les ouvertures minières
- La réalisation de plusieurs suivis, par exemple :
 - Un suivi environnemental (eaux de surface et souterraines) pendant au moins 10 ans
 - Un suivi pour la reprise des espèces végétales pendant au moins de 5 ans

M. Harrison précise qu'une garantie financière a déjà été déposée pour la phase actuelle d'exploration avancée, mais que celle-ci sera bonifiée avec l'approbation du plan de restauration pour la phase d'exploitation du projet.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 4.	
Concernant la garantie financière, est-ce qu'elle est déposée ou bien à quel moment le sera-t-elle?	M. Duclos mentionne que la garantie financière a été déposée pour la phase d'exploration avancée dans laquelle se trouve le projet. Avec la demande de modification de décret au MELCC, il est nécessaire de soumettre un plan de restauration pour la phase d'exploitation. Le plan de restauration doit en parallèle être déposé au MERN. Dans les prochains mois, lorsque le plan sera approuvé par le MERN, le montant pour la restauration sera déposé. Pour le plan de restauration pour la phase d'exploration avancée, il s'agit d'un montant d'un million de dollars. Ce montant est seulement pour le Projet Odyssey. MCM a un autre plan de restauration avec d'autres montants en garantie.

2.8 PRINCIPAUX JALONS AU CALENDRIER

M. Harrisson présente les principales étapes à venir pour la mise en exploitation du Projet Odyssey :

Principales activités	Échéancier prévu
Construction de la rampe d'exploration* *Rampe de production 2022 à 2030	Été 2020 à 2022
Ingénierie de détail des infrastructures principales	Automne 2020 à fin 2025
Autorisation de la demande de modification du décret	Automne 2021
Construction du chevalement (92 m)	Hiver 2021 à 2022
Fonçage du puits (1 800 m)	2022 à fin 2026
Mise en production par camion –Odyssey Sud (0 à 600 m)	2023
Mise en production par le puits –East Gouldie	2027

Il mentionne que la construction de la rampe d'exploration est déjà débutée en soulignant qu'on parle d'exploration jusqu'à ce que les autorisations soient octroyées pour l'exploitation. La rampe deviendra par la suite une rampe de production.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5.	
<p>Au niveau de la partie consultation de la demande de modification de décret, de quel décret parle-t-on? Quelle est la différence entre ce processus et un processus d'évaluation des impacts? Si je me rappelle bien, en 2016, le Projet Odyssey ne s'insérait pas dans le projet d'agrandissement. Il s'agit d'un projet à part. Quels seront les documents qui seront disponibles?</p>	<p>M. Duclos mentionne qu'il s'agit effectivement d'une procédure qui peut sembler complexe au niveau de l'évaluation environnementale. Il mentionne qu'il s'agit du décret du Projet Extension qui sera modifié. Le Projet Odyssey est dans la même empreinte autorisée dans le cadre de l'évaluation environnementale pour ce décret. Au départ, ce terrain devait accueillir la halde à stérile. Toutefois, l'équipe d'exploration y a vu du potentiel. C'est ainsi que le design de la halde à stérile a été revu, mais le terrain est resté sous le décret en ayant passé par le processus d'évaluation environnementale. Lorsque le projet a été présenté au début de 2018 au gouvernement afin de modifier le décret, l'interprétation a été qu'il ne s'agissait pas d'un nouveau projet, mais de la même mine étant donné la continuité géologique. Le changement est au niveau du mode d'opération qui passe de la surface au souterrain, mais l'empreinte reste la même que celle du décret du Projet Extension. C'est ainsi qu'Odyssey ne déclenche pas à nouveau la procédure d'évaluation environnementale, car les seuils pour y être assujetti ne sont pas atteints. M. Duclos donne pour exemple le fait que le Projet Odyssey n'entraîne pas d'augmentation de la surface d'exploitation au-delà du seuil prescrit ou du seuil de production journalier. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de mettre en place la démarche du BAPE, mais plutôt une démarche d'information et de consultation. La documentation pourrait être sur le site Web du ministère après son dépôt. Il s'agit d'une information à vérifier.</p> <p>M. Harrison complète en mentionnant qu'il s'agit d'une mise à jour des études environnementales.</p>
Intervention 6.	
<p>Je regardais le rapport du BAPE et l'étude d'impact ne mentionne à aucun endroit le Projet Odyssey. On parlait du secteur de la fosse Jeffrey. Le Projet Odyssey s'inscrirait dans la fosse Jeffrey?</p>	<p>M. Harrison mentionne que l'équipe de MCM ne connaissait pas le potentiel d'Odyssey à ce moment.</p> <p>M. Duclos ajoute que c'est en 2018 que le Projet Odyssey a été présenté et donc dans cette modification du décret, mais qu'il est dans l'empreinte du Projet Extension autorisé.</p>
Intervention 7.	
<p>M. Bourgeois poursuit en mentionnant que la documentation est disponible sur le registre des</p>	<p>M. Harrison confirme le propos de M. Bourgeois.</p>

évaluations environnementales du MELCC. La demande qui a été déposée en janvier 2018 ainsi que les échanges, les avis et la décision qui en a résulté. Il s'agit du même processus en ajoutant les deux zones qui n'étaient pas incluses au moment de la demande de 2018.	M. Duclos spécifie que cette nouvelle demande inclut l'ajout des zones et des ajustements aux paramètres du projet, dont les taux de production. Il s'agit de réévaluer les impacts afin de voir si ceux-ci respectent ce qui avait été prévu. Il s'agit d'analyser certains impacts spécifiques comme par exemple l'accès par la route 117 ou le dynamitage souterrain.
Intervention 8.	
Est-ce que ce serait possible de partager le lien pour le décret de 2018?	M. Duclos confirme que c'est possible. https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/modification.asp?no_dossier=3211-16-013&no_seq=80
Intervention 9.	
Pour la consultation qui va débiter, quels seront les documents en consultation?	M. Duclos mentionne qu'il ne s'agira pas de document, mais d'un résumé des résultats de chacune des études comme ce qui a été présenté précédemment dans la rencontre. Les gens vont pouvoir poser des questions et faire des commentaires.
Intervention 10.	
M. Bourgeois demande si cela ressemblera à la consultation menée en 2017.	M. Duclos répond que oui, mais en format virtuel avec texte et vidéo narrative. En 2017, le tout s'était déroulé sous la forme d'un café-rencontre avec des experts. Des affiches avaient été présentées pour expliquer les résultats des études effectuées.
Intervention 11.	
Est-ce une obligation de consultation demandée par le MERN?	M. Duclos mentionne que non. Cela relève de la procédure d'évaluation environnementale du MELCC pour une modification de décret. Le ministère demande qu'il y ait une démarche d'information et de consultation. Le rapport produit sera inclus à la demande de modification de décret.

M. Bourgeois rappelle les dates de la démarche d'information et de consultation en ligne qui se déroulera du 16 au 29 novembre prochain.

3. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. Bourgeois invite Mme Cournoyer, surintendante environnement à venir présenter les plaintes et les non-conformités reçues depuis la dernière rencontre.

Mme Cournoyer présente le tableau des plaintes et des non-conformités qui est déposé à l'Annexe III. Une non-conformité et cinq plaintes ont été consignées depuis la dernière rencontre de juin :

Non-conformité 1

Émission de gaz NOx

- Mme Cournoyer indique qu'une non-conformité est survenue le 5 septembre dernier en lien avec l'émission de gaz NOx. Elle explique que l'équipe de MCM effectue présentement des tests sur certains patrons de sautage afin d'obtenir une meilleure fragmentation de la roche. Le but est d'optimiser certaines étapes de production notamment au soutirage et à l'usinage. C'est dans le cadre de ces travaux d'optimisation qu'un sautage a généré des émissions de gaz NOx. Les tests ont débuté en août et devraient se terminer en novembre. Elle mentionne que les données de qualité d'air aux stations de qualité d'air en ville ont indiqué que les concentrations de NOx rencontraient la norme. Le ministère a été avisé et un rapport d'analyse a été soumis le 10 septembre 2020.

Plainte 1

- Poussière générée par la circulation des camions dans la fosse Barnat le 21 septembre 2020. Mme Cournoyer mentionne que les conditions météo étaient propices à la génération de poussières sur le site. De plus, un manque de coordination sur le terrain a fait en sorte que l'application des mesures de contrôle (arrosage) n'a pas été optimale. Elle souligne que les résultats aux stations en ville n'ont pas relevé de non-conformité. Un suivi a été fait avec les équipes sur le terrain afin d'améliorer la coordination dans la mise en œuvre des mesures.

Pour les plaintes 2, 3 et 4, Mme Cournoyer mentionne que dans les trois cas le sautage comprenait un patron de sautage test. Elle précise que lorsque les tests seront terminés, une analyse sera réalisée pour évaluer l'impact réel des changements, et ce, autant sur les résultats mesurés par les équipements que sur l'optimisation des étapes de soutirage et d'usinage de la roche.

Plainte 2

- Vibrations lors d'un sautage le 28 septembre 2020 à 15 h. Le sautage est conforme, la vibration la plus forte a été enregistrée à la station Jacques-Cartier (7,28 mm/s) pour une durée de 11,6 secondes.

Plainte 3

- Vibrations lors d'un sautage le 3 octobre 2020 à 11 h. Le sautage est conforme, la vibration la plus forte a été enregistrée à la station du Musée (6,75 mm/s) pour une durée de 14,9 secondes.

Plainte 4

- Vibrations lors d'un sautage le 30 octobre 2020 à 15 h. Le sautage est conforme, la vibration la plus forte a été enregistrée à la station Royale (7,14 mm/s) pour une durée de 13,4 secondes.

Plainte 5

- Circulation à la sortie du site de la mine. Mme Plouffe mentionne que le visionnement des caméras de surveillance a permis d'identifier l'employé fautif d'un entrepreneur. Un avis verbal lui a été communiqué.

Bien qu'il s'agisse d'un travail de sensibilisation à refaire, Mme Plouffe souligne le faible nombre de plaintes en comparaison de la quantité d'usagers qui emprunte la route.

4. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

Les actions de suivi sont celles de la rencontre du 20 juin 2020.

ACTION DE SUIVI 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS AFIN DE POURVOIR LE SIÈGE « COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE » DU CES-CM

Mme Plouffe mentionne que le siège n'a pas été comblé, mais souligne l'embauche du coordonnateur de l'entente avec les Premières Nations du côté de MCM, M. Yvon Paiement. MCM a déjà demandé à M. Paiement d'identifier des candidats potentiels par l'entremise de ses contacts.

ACTION DE SUIVI 2 : ENVOYER LE RAPPORT DU SUIVI DES COMPOSANTES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (SCSE) AUX MEMBRES DU CES-CM

Cette action a été réalisée par Mme Brousseau à la mi-juin. Le sujet sera traité plus en détail lors de la prochaine rencontre du comité le 16 décembre prochain.

5. VARIA

Approbation du compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020 :

Mme Brousseau demande aux membres si ceux-ci avaient des commentaires en lien avec le compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020. Les membres indiquent que non. Mme Brousseau mentionne que le compte rendu sera alors mis en ligne.

Recrutement de nouveaux membres :

Mme Brousseau mentionne que trois membres ont quitté le comité depuis la dernière rencontre. Il s'agit de M. Jean-Charles Bourret qui représentait le secteur économique et qui n'est plus à l'emploi de la Société de développement économique de Malartic. Mesdames Annette Ménard et Mariette Brassard qui agissaient à titre de membres citoyennes ont également quitté. Considérant que Mme Brassard a été impliquée de longue date au sein du comité, il est proposé de lui adresser une lettre de remerciement ainsi qu'une attention particulière. Mme Brousseau mentionne que le siège du secteur de l'éducation est toujours à pourvoir. Il est proposé de faire des approches au niveau de l'UQAT et du CÉGEP. Mme Brousseau souligne que les suggestions des membres sont les bienvenues.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 12.	
J'ai hâte aux rencontres physiques.	M. Bourgeois confirme qu'effectivement les rencontres virtuelles ne sont pas pareilles.

6. REMERCIEMENTS ET RAPPELS DES PROCHAINS RENDZ-VOUS

Mme Plouffe remercie les membres pour leur participation et souligne que toute l'équipe de Mine Canadian Malartic est enthousiaste à l'idée de développer le Projet Odyssey. Elle mentionne que la prochaine rencontre du comité en décembre visera à traiter du rapport du suivi des composantes sociales et économiques. Elle invite les membres à soumettre leur suggestion s'ils souhaitent discuter d'autres sujets.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 13.	
Quels sont les sujets et la date pour la prochaine rencontre? Je ne pourrai pas être présente.	Mme Plouffe répond que la rencontre aura lieu le 16 décembre et visera à traiter du rapport du suivi des composantes sociales et économiques.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

Fin de la rencontre à 15 h

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Transmettre le lien vers la documentation du Projet Odyssey (2018) déposé au MELCC

Action de suivi 2 : Partager le lien vers le décret pour l'extension de la Mine Canadian Malartic

Action de suivi 3 : Mettre en place des actions afin de pourvoir les sièges vacants du CES-CM

Action de suivi 4 : Envoyer une lettre de remerciement et une attention particulière à Mme Brassard

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

- 13 h 00 Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
- Rappel - Utilisation de la plateforme Webex et règles à respecter
 - Approbation du compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020
- 13 h 15 Démarche d'information et de consultation – Projet Odyssey
- Échanges et discussion
- 14 h 15 Suivi des plaintes et des non-conformités
- 14 h 30 Actions de suivi
- 14 h 40 Varia;
- Recrutements de nouveaux membres
- 15 h 00 Remerciements et rappel

ANNEXE II

LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Gilles Théberge Poste à combler Poste à combler		X X X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Luc Bossé, OBVAJ	X X	X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée	X	X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		X
Santé publique	Poste à combler		X
Éducation	Poste à combler		X
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic		X
Communauté autochtone	Poste à combler		X
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	X X X
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		X
Mine Canadian Malartic	Martin Duclos, directeur environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer, surintendante environnement	X	
Mine Canadian Malartic	Richard Harrisson, directeur évaluation de projets	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Philippe Angers, rapporteur		

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Liste des préoccupations et des plaintes 2019 - CES-CM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Émission de gaz NOx	Environnement Sautage	Fosse Canadian Malartic	5 septembre 2020	Ministère avisé et rapport d'analyse soumis au ministère le 10 septembre 2020	Les données de qualité d'air aux stations de qualité d'air en ville ont indiqué que les concentrations de Nox rencontraient la norme. Plan d'action des mesures correctives à émettre dans les 30 jours suivants la réception de la non-conformité (par écrit) du ministère
Poussière générée par la circulation des camions dans la fosse Barnat	Environnement Poussières	Route 117 Entrée est de la ville	21 septembre 2020	Les conditions météo étaient propices à la génération de poussières sur le site; Un manque de coordination sur le terrain a fait en sorte que l'application des mesures de contrôle (arrosage) n'a pas été optimale; La gestion de nos émissions est une priorité et nous allons nous assurer que les effectifs requis soient en place.	Fermée 30 septembre 2020
Sautage 28 septembre 2020 15h	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	28 septembre 2020	Sautage conforme Vibration la plus forte (Jacques-Cartier): 7,28 mm/s Durée: 11,6 sec	Fermé 2 novembre 2020

Sautage 3 octobre 2020 11h	Environnement Vibrations	Secteur 2 Malartic	3 octobre 2020	Sautage conforme Vibration la plus forte (Musée): 6,75 mm/s Durée: 14,9 sec	En cours
Sautage 30 octobre 2020 15h	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	3 novembre 2020	Sautage conforme Vibration la plus forte (Royale): 7,14 mm/s Durée: 13,4 sec	Fermé 4 novembre 2020
Circulation à la sortie du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5 Malartic	5 octobre 2020	-Visionnement des caméras de surveillance. -Conducteur n'effectue pas son arrêt obligatoire -Conducteur identifié et avis verbal donné	Fermé 9 octobre 2020

ANNEXE III PROFIL DE PRODUCTION ESTIMÉ

Profil de production estimé – Vie de mine

